

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 19 Abstention : 2</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 13 décembre 2018</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Andrée ESCAICH à Magali GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL à Alain PACE, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Michel PASDELOUP, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Philippe RIGAL</p>	
<p>N° 4567</p> <p>OBJET :</p> <p>Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité</p>	<p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 – 1° et/ou l'article 3 – 2° ;</p> <p>Vu l'avis du CT en date du 28 novembre 2018 ;</p> <p>Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),</p> <p>Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 15 h - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 16 h - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 20 h <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 15 h - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 16 h - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 20 h <p>La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.</p>



	<p>- Inscrit les crédits budgétaires nécessaires au budget 2019</p> <p>La présente abroge et remplace la délibération n° 4472 du 13 décembre 2017 à compter du 1^{er} janvier 2019,</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous- Préfecture le : 21 DEC. 2018</p> <p>Affiché le : 21 DEC. 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 20 décembre 2018</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

